

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DAMIATTE**

L'an deux mille vingt et le sept mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de DAMIATTE, s'est réuni, dûment convoqué, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame FADDI Evelyne, Maire de DAMIATTE.

Etaient présents : Mme FADDI – Mme VIDAL – M TACCONE – Mme SANS - M ROUDET.

Etaient absents avec pouvoir : – M BLANC avec pouvoir à M ROUDET – Mme JACONO avec pouvoir à Mme VIDAL - M DARASSE avec pouvoir à Mme FADDI - Mme MAUREL avec pouvoir à Mme SANS – M MOLIERES avec pouvoir à Mme FADDI - Mme ALCOUFFE avec pouvoir à Mme SANS – M FABRE avec pouvoir à M TACCONE - Mme ALLETRU avec pouvoir à M TACCONE – M DOMINGUEZ avec pouvoir à Mme VIDAL.

Était absente : Mme MARTY.

Date de la convocation : 24 avril 2020

Secrétaire de séance : Mme VIDAL Nicole

\*\*\*\*\*

**Le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 février 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents.**

**Ordre du jour :**

- ✓ Renouvellement contrat PEC du 01/06/2020 au 31/05/2020
- ✓ Questions et informations diverses

**DCM 2020-014**

**RENOUVELLEMENT CONTRAT PEC DU 01/06/2020 AU 31/05/2020**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du besoin de personnel pour l'entretien de la voirie et des bâtiments publics. Elle précise que l'agent employé actuellement par la commune dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences a donné entière satisfaction. Son contrat se termine le 31 mai 2020. Madame le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler ce contrat aidé par l'Etat à hauteur de 40 % du SMIC sur la base de 20 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de renouveler le contrat dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences à compter du 1er juin 2020 et dans les conditions suivantes :

\* contenu du poste : entretien de la voirie, des espaces verts et des bâtiments publics

\* Durée du contrat : 12 mois

\* Durée hebdomadaire de travail : 28H00

\* Rémunération : SMIC Horaire

- AUTORISE Madame le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées, la séance est levée à 21H00.

<i>Mme FADDI Evelyne</i>	<i>Mme VIDAL Nicole</i>	<i>M TACCONE Jean-François</i>
<i>Mme SANS Coralie</i>	<i>M ROUDET Jérôme</i>	<i>M BLANC Francis</i> <i>Absent avec pouvoir</i> <i>à M ROUDET</i>
<i>Mme JACONO Corinne</i> <i>Absent avec pouvoir</i> <i>à Mme VIDAL</i>	<i>M DARASSE Didier</i> <i>Absent avec pouvoir</i> <i>à Mme FADDI</i>	<i>Mme MAUREL Marie-José</i> <i>Absent avec pouvoir</i> <i>à Mme SANS</i>
<i>M MOLIERES Frédéric</i> <i>Absent avec pouvoir</i> <i>à Mme FADDI</i>	<i>Mme ALCOUFFE Valérie</i> <i>Absent avec pouvoir</i> <i>à Mme SANS</i>	<i>M FABRE Jérôme</i> <i>Absent avec pouvoir</i> <i>à M TACCONE</i>
<i>Mme MARTY Isabelle</i> <i>Absente</i>	<i>M DOMINGUEZ Olivier</i> <i>Absent avec pouvoir</i> <i>à Mme VIDAL</i>	<i>Mme ALLETRU Micheline</i> <i>Absent avec pouvoir</i> <i>à M TACCONE</i>